

[LE MARCHÉ DU LUNDI]

27 MAI 2024

François LETT

Directeur du département éthique et solidaire

Paradis fiscaux : continent masqué des trous noirs à cash

Dans le monde de l'investissement socialement responsable (ISR) les exclusions mises en avant sont principalement sectorielles (tabac, armement, énergies fossiles, etc.) ou « normatives » (non-respect de certaines normes internationales comme les règles de l'organisation internationale du travail par exemple).

Il existe cependant un lieu immense et caché qui capte une partie de l'activité des multinationales (au moins dans leur comptabilité..) et permet à des centaines de milliards d'euros de bénéfiques d'échapper à l'impôt. Le nom de ce continent masqué ? Les paradis fiscaux !

La nature par essence discrète de l'implication des entreprises dans les paradis fiscaux fait qu'elle est négligée par les gérants ISR. Ils y voient un faible risque d'être mis à l'index par une ONG car « il n'y a pas mort d'homme » et un mécanisme favorable à la « bottom line » et donc à la valorisation boursière des entreprises...

Sans surprise, les études documentées sur les sommes transitant par les paradis fiscaux sont peu nombreuses et assez anciennes.

Des chiffres impressionnants au détriment de l'équité

450 milliards de dollars. C'est le montant qui aurait été transféré par Apple, Microsoft, IBM, Cisco, Google vers des paradis fiscaux offshore entre 2008 et 2014 selon une étude de l'ONG Oxfam America. De son côté, l'Internal Revenue Service (IRS) - après une longue enquête sur la fixation des prix de transfert et la répartition mondiale des bénéfices de Microsoft de 2004 à 2013 - a affirmé en octobre 2023 que la firme de Redmond devait au Trésor américain 28,9 milliards de dollars d'arriérés d'impôts, sans tenir compte des pénalités.

11 000 milliards de dollars, 111 milliards de dollars... Les chiffres s'affolent ! Oxfam America souligne ainsi dans son rapport que les 50 plus importantes entreprises américaines ont bénéficié de 11 000 milliards de dollars de fonds publics via des garanties sur prêts ou des aides fédérales directes entre 2008 et 2014 alors que l'évasion fiscale coûterait environ 111 milliards de dollars par an au fisc américain.

Autant d'argent potentiellement perdu pour l'éducation, la santé et les infrastructures...

Par ailleurs, l'ONG Tax Justice Network (TJN), sur laquelle Ecofi s'appuie pour déterminer les paradis fiscaux qu'elle exclue, estime dans son dernier rapport « Justice fiscale : état des lieux 2023 » que 311 milliards de dollars de recettes fiscales sont perdues chaque année en raison de l'utilisation des paradis fiscaux par les multinationales.

Une lueur d'espoir ?

Deux mesures internationales récentes ont tenté de limiter l'évasion fiscale offshore.

Tout d'abord l'instauration, depuis le 1er janvier 2024 dans l'Union européenne (UE), d'un taux minimum d'imposition de 15% dans les pays où les multinationales sont implantées. Ainsi, une firme française, dont la filiale paie 2% de taux effectif dans un pays étranger, devra s'acquitter des 13% complémentaires. Cette réforme fiscale, pilotée dans le cadre de l'OCDE et du G20, a été approuvée par 140 pays en 2021 (évidemment pas de paradis fiscaux...). Hors UE, les transpositions en droit national se font cependant attendre.

En outre, le G20 avait donné mandat à l'OCDE en 2013 pour développer une norme internationale de déclaration des impôts payés « pays par pays ». Dans ce cadre, les multinationales divulguent leurs données aux autorités fiscales locales, qui rendent ces rapports anonymes avant de les communiquer à l'OCDE, pour qu'elle puisse agréger les données et les rendre publiques. A ce jour, près de 50 pays ont collecté plus de 15 000 rapports pays par pays auprès des entreprises multinationales. Mais l'OCDE n'a publié que par deux fois des agrégats anonymes de ces rapports en 2020 (pour les données collectées en 2016) et en 2021 (pour les données de 2017). La solution radicale suggérée par TJN de rendre publiques les déclarations des entreprises a peu de chance de voir le jour prochainement.

Face à ces vicissitudes, Ecofi s'attache à avoir une définition rigoureuse des paradis fiscaux pour ne pas les limiter à quelques îles perdues du Pacifique. D'une part en raison des montants considérables qui échappent à l'impôt et d'autre part pour anticiper le risque de redressement fiscal et de réputation qui pourraient peser sur la valorisation des acteurs compromis.

Un long et étroit chemin pour sortir du trou noir...

ecofi Actifs pour le futur

#ISR

“

FACE À CES VICISSITUDES, ECOFI S'ATTACHE À AVOIR UNE DÉFINITION RIGoureuse DES PARADIS FISCAUX POUR NE PAS LES LIMITER À QUELQUES ÎLES PERDUES DU PACIFIQUE. ”

”



Identifiant unique REP
Papiers n°FR308133_03SANF

Le présent document est fourni par Ecofi, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 97-004, société anonyme immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 999 990 369. Siège social : 12 boulevard de Pesaro / CS 10002 92024 Nanterre Cedex